

SOLUTIONS D'ENVOI COURRIER ET COLIS DE LA POSTE

PRINCIPAUX TARIFS, APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2015

COMMENT ENVOYER EN FRANCE...



... UNE LETTRE, CARTE POSTALE, DOCUMENT, PETIT OBJET (DE MOINS DE 3 CM D'ÉPAISSEUR) DISTRIBUÉ EN BOÎTE AUX LETTRES



Envoi non suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Lettre verte (3kg max.)	J+2, indicatif	20 g	0,48 €
		50 g	1,15 €
Lettre prioritaire (3kg max.)	J+1, indicatif	20 g	0,76 €
		50 g	1,25 €
Ecopli (250g max.)	J+4, indicatif	20 g	0,66 €
		50 g	1,45 €
Prêt-à-Poster lettre verte (100g max.)	J+2, indicatif	100 g	2,58 €*
Prêt-à-Poster lettre prioritaire (20g max.)	J+1, indicatif	20 g	0,96 €

Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Lettre suivie (3kg max.)	J+2, indicatif	20 g	1,08 €
		50 g	1,55 €
Prêt-à-Poster lettre suivie (500g max.)	J+2, indicatif	150 g	3,20 €*
		500 g	5,76 €*

... UN CONTRAT, UN DOCUMENT IMPORTANT, REMIS CONTRE SIGNATURE



Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Lettre recommandée R1 (3kg max.)	J+2, indicatif	20 g	3,47 €
		100 g	4,15 €
Prêt-à-Recommander suivi	J+2, indicatif	100 g	4,72 €
		20 g	6,60 €*
Chrono 10 ou 13 (30kg max.)	J+1 avant 10h ou 13h ⁽¹⁾	2 kg	35,00 €*
		10 kg	40,00 €*
Prêt-à-Expédier Chrono 13 Enveloppe 1kg	J+1 avant 10h ou 13h ⁽¹⁾	1 kg	25,00 €*

... UN OBJET (LIVRE, VÊTEMENT, JOUET...) DISTRIBUÉ EN BOÎTE AUX LETTRES



Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Collissimo France (30kg max.)	J+2 avec délai garanti ⁽²⁾	250 g	5,50 €
		500 g	6,45 €
Collissimo Outre-mer (30kg max.)	J+5 à J+7 indicatif	1 kg	13,85 €
		Zone DM1	13,85 €
Collissimo Emballage France Souple (1kg max.) ou M (3kg max.)	J+2 avec délai garanti ⁽²⁾	1 kg	7,90 €*
		3 kg	10,00 €*
Prêt-à-Expédier Chrono 13 Pochette gonflable 1kg	J+1 avant 10h ou 13h ⁽¹⁾	1 kg	26,00 €*

... UN OBJET D'UNE CERTAINE VALEUR, REMIS CONTRE SIGNATURE



Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Valeur déclarée (5kg max.)	J+2, indicatif	250 g	15,40 €
		500 g	16,90 €
Collissimo France (30kg max.)	J+2 avec délai garanti ⁽²⁾	250 g	5,50 €
		500 g	6,45 €
Collissimo Outre-mer (30kg max.)	J+5 à J+7 indicatif	1 kg	13,85 €
		Zone DM1	13,85 €
Collissimo Emballage France L	J+2 avec délai garanti ⁽²⁾	5 kg	13,85 €
		13,85 €	
Chrono 10 ou 13 (30kg max.)	J+1 avant 10h ou 13h ⁽¹⁾	2 kg	35,00 €*
		5 kg	40,00 €*
Prêt-à-Expédier Chrono 13 (12kg max.)	J+1 avant 10h ou 13h ⁽¹⁾	1 kg	26,00 €*
		2 kg	27,00 €*
		3 kg	29,00 €*
		6 kg	32,00 €*
		12 kg	40,00 €*

(1) Pour certaines îles du littoral, le délai peut-être allongé d'un jour. (2) Sous réserve que le dépôt soit effectué avant l'heure limite de dépôt mentionnée dans le point de contact postal.

COMMENT ENVOYER À L'INTERNATIONAL...



... UNE LETTRE, CARTE POSTALE, DOCUMENT, PETIT OBJET (DE MOINS DE 3 CM D'ÉPAISSEUR) DISTRIBUÉ EN BOÎTE AUX LETTRES



Envoi non suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Lettre prioritaire internationale (3kg max.)	J+3 à J+8 ⁽⁴⁾ indicatif	20 g	0,95 €
		50 g	1,50 €
Postexpat Monde (20g max.)		20 g	1,35 €
		Toutes zones	1,35 €

Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Lettre suivie internationale (3kg max.)	J+3 à J+8 ⁽⁴⁾ indicatif	20 g	4,15 €
		50 g	4,70 €
		100 g	5,20 €

... UN CONTRAT, UN DOCUMENT IMPORTANT, REMIS CONTRE SIGNATURE



Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Lettre recommandée internationale R1 (3kg max.)	J+3 à J+8 ⁽⁴⁾ indicatif	20 g	5,25 €
		50 g	5,80 €
Chrono Express Documents (30kg max.)	J+1 ⁽³⁾ vers les principales destinations	0,5 kg	48,40 €*
		2 kg	47,40 €*
Prêt-à-Expédier Chrono Express Union Européenne (6kg max.)	J+1 ⁽³⁾ vers les principales destinations	0,5 kg	48,00 €*
		2 kg	58,00 €*
		3 kg	60,00 €*
Prêt-à-Expédier Chrono Express Outre-mer + Monde (6kg max.)	J+1 ⁽³⁾ vers les principales destinations	0,5 kg	58,00 €*
		2 kg	77,00 €*
		3 kg	89,00 €*

... UN OBJET (LIVRE, VÊTEMENT, JOUET...) REMIS CONTRE SIGNATURE



Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Collissimo International Union Européenne et Suisse (30kg max.)	Délais garantis vers les principales destinations ⁽⁴⁾ , sinon J+3 à J+8 indicatif	0,5 kg	12,15 €
		1 kg	14,85 €
Collissimo International Europe de l'Est (hors UE et Russie), Norvège, Maghreb (20kg max.)	Délais garantis vers les principales destinations ⁽⁴⁾ , sinon J+3 à J+8 indicatif	0,5 kg	16,20 €
		1 kg	19,35 €
Collissimo International Autres destinations (20kg max.)	Délais garantis vers les principales destinations ⁽⁴⁾ , sinon J+3 à J+8 indicatif	0,5 kg	23,70 €
		1 kg	26,30 €
		2 kg	36,10 €

... UN OBJET D'UNE CERTAINE VALEUR, REMIS CONTRE SIGNATURE



Envoi non suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Valeur déclarée internationale (5kg max.)	J+3 à J+8 ⁽⁴⁾ indicatif	100 g	17,55 €
		250 g	19,45 €
		1 kg	25,35 €

Envoi suivi			
Offre	Délais	Poids jusqu'à	Tarif
Chrono Express marchandises (30kg max.)	J+1 ⁽³⁾ vers les principales destinations	0,5 kg	48,00 €*
		2 kg	67,40 €*
		3 kg	80,10 €*
Prêt-à-Expédier Chrono Express Union Européenne (6kg max.)	J+1 ⁽³⁾ vers les principales destinations	0,5 kg	48,00 €*
		2 kg	58,00 €*
		3 kg	60,00 €*
Prêt-à-Expédier Chrono Express Outre-mer + Monde (6kg max.)	J+1 ⁽³⁾ vers les principales destinations	0,5 kg	58,00 €*
		2 kg	77,00 €*
		3 kg	89,00 €*
Collissimo Emballage International L ou XL	Délais garantis vers les principales destinations ⁽⁴⁾ , sinon J+3 à J+8 indicatif	5 kg	45,00 €
		7 kg	55,00 €

(3) Meilleur délai indicatif en jours ouvrés. (4) Délai variable selon la destination, se renseigner au guichet.

TOUTES DESTINATIONS	Emballages à Affranchir	
	Poids jusqu'à	Tarif
	1 à 7kg selon emballage	1,50€* (hors affranchissement)

Cette affiche présente un extrait des principaux tarifs d'envois postaux au départ de France métropolitaine et à destination de France métropolitaine ou de l'international, sauf indication contraire dans les tableaux ci-dessus, ainsi qu'un extrait des conditions générales de vente courrier-colis. Les tarifs des autres produits et services, autres tranches de poids et autres destinations, le détail des zones de destination, ainsi que les conditions générales et spécifiques de vente sont consultables dans le classeur « Tarifs, conditions générales et spécifiques de vente du Groupe La Poste », ou sur les automates

d'affranchissement. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de La Poste www.laposte.fr et peuvent être remis ou envoyés par tout moyen sur demande au guichet ou sur les automates d'affranchissement (ce dernier permet de les envoyer sur simple saisie de l'adresse électronique du demandeur). Les tarifs mentionnés sont des tarifs nets, sauf mention contraire signalée par un astérisque. * Tarifs TTC, assujettis au taux de TVA correspondant à la destination de l'envoi.

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS COURRIER-COLIS DE LA POSTE

(version numéro 5 du 1^{er} janvier 2015).

DÉFINITIONS

Envoi postal : Tout objet, lettre ou colis, destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement, présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé et conforme aux poids et aux dimensions mentionnés dans le tableau en annexe.

ARTICLE 4.5 CONTENU DES ENVOIS

L'expéditeur doit respecter la législation en vigueur relative au contenu des envois.

ARTICLE 4.5.1 - ENSEMBLE DES ENVOIS POSTAUX

Il est interdit d'insérer les objets suivants dans les envois postaux, notamment en application des dispositions particulières de l'Union Postale Universelle⁽¹⁾ :

Les matières ou objets dangereux ou salissants :

- toute marchandise relevant des réglementations nationales, européennes et internationales sur les produits dangereux tels que notamment définis par les règlements OMDI, comme, de façon non exhaustive : les explosifs, les munitions, les gaz, les matières inflammables solides et liquides, les substances oxydantes, toxiques et/ou infectieuses, les produits corrosifs ou radioactifs, les piles et batteries au lithium⁽²⁾ ;
- tous les objets qui, par leur nature, leur emballage ou leur conditionnement, peuvent présenter un danger pour les personnes, les lieux, l'environnement, la sécurité des engins de transport, ou endommager les autres objets transportés, les machines, les véhicules ou les biens appartenant à des tiers ;

Les objets prohibés, notamment :

- les articles de contrefaçon et/ou contraires aux lois et règlements en vigueur ;
- les produits stupéfiants ;
- les armes à feu non démontées et non enveloppées séparément dans le respect de la législation en vigueur ;
- les marchandises qui nécessitent un transport sous température dirigée ;
- les publications ou supports audiovisuels interdits par toute loi ou réglementation applicable ;
- les animaux morts ou vivants sauf exception prévue par la réglementation en vigueur ;
- tout contenu dont le transport par envoi postal est susceptible de porter atteinte à la dignité humaine, à l'intégrité ou au respect du corps humain, notamment les cendres et reliques funéraires ;
- les billets de banque, les pièces métalliques ayant cours légal et pouvoir libératoire destinées à la circulation en France et les métaux précieux.

En cas d'insertion par l'expéditeur d'un contenu interdit, aucune indemnisation ne pourra lui être versée et sa responsabilité pourra être engagée.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ DE LA POSTE

Généralités

La Poste peut être tenue responsable dans les conditions prévues au code des postes et des communications électroniques et selon les dispositions en vigueur de l'Union Postale Universelle.

La Poste peut être tenue responsable à raison du retard lorsqu'elle a pris un engagement contractuel de délai.

La responsabilité de La Poste ne pourra être engagée en cas de non-respect des présentes conditions générales de vente, notamment celles relatives aux emballages et au contenu des envois.

En tout état de cause, La Poste n'encourt aucune responsabilité lorsque le dommage résulte :

- des actes, négligences ou erreurs du client ou de tiers et du non-respect des obligations qui résultent des présentes conditions générales de vente ;
- d'un cas de force majeure, par exemple : inondation, incendie, réquisition par une autorité publique...
- d'une cause étrangère non imputable à La Poste.

La Poste n'est pas responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de profit, perte de contrat, perte de chance, préjudice d'image.

5.1 Régime de responsabilité des envois nationaux

La Poste peut être tenue responsable de la perte ou de l'avarie causée à un envoi qui lui est confié dans les conditions prévues aux articles L7 et L8 du code des postes et des communications électroniques.

Conformément au régime de responsabilité applicable aux prestataires de services postaux, le montant des indemnisations est fixé dans les limites suivantes :

- pour tous les envois postaux bénéficiant d'un engagement contractuel de délai, l'indemnisation en cas de retard ne peut excéder le montant du tarif d'affranchissement payé par l'expéditeur ;
- en cas de perte ou d'avarie, La Poste versera sur demande et sur présentation d'une preuve de la date du dépôt et du montant de l'affranchissement une indemnisation ne pouvant excéder :
 - deux fois le tarif d'affranchissement payé par l'expéditeur ou, si elle lui est plus favorable, 23 euros ;
 - un envoi postal (frais de port compris) pour les envois postaux ordinaires, à l'exception des colis postaux ;
 - trois fois le tarif d'affranchissement payé par l'expéditeur ou, si elle lui est plus favorable, 23 euros par kilogramme (frais de port compris) pour les envois postaux bénéficiant d'un procédé de suivi, à l'exception des colis postaux ;
 - 15 euros pour les envois faisant l'objet de formalités attestant de leur dépôt et leur distribution, à l'exception des colis postaux ;
 - 23 euros par kilogramme (frais de port compris) pour les colis postaux ;

Un envoi postal est considéré comme perdu lorsqu'il n'a pas été distribué à son destinataire dans un délai de quarante jours à compter de la date de son départ.

5.2 Régime de responsabilité des envois internationaux

La responsabilité de La Poste au titre des envois internationaux, à l'import comme à l'export, est régie par les dispositions en vigueur de l'Union Postale Universelle.

En vertu de ces dispositions, La Poste est exonérée de toute responsabilité en cas de perte, avarie, spoliation ou retard pour les lettres ordinaires.

5.3 Prescription des actions en responsabilité

Les actions en responsabilité sont prescrites dans le délai de :

- un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois en France métropolitaine en intra et inter DDM ainsi que pour les échanges entre la France métropolitaine et les DDM ;

- six mois à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois internationaux et à destination des DDM, à l'exclusion de Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin et Saint Barthélemy, qui sont traités comme des DDM.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS AUPRÈS DE LA POSTE

Toute personne peut formuler une réclamation de plusieurs manières :

- directement sur le site Internet de La Poste, www.laposte.fr, sur l' Espace « Service Consommateurs », à partir de la rubrique « Vous souhaitez déposer une réclamation » (Consultation gratuite hors coût de connexion et de communication en fonction de l'opérateur choisi) ;

- par téléphone en composant le 3631 pour les particuliers (numéro non surtaxé) et le 3634 pour les entreprises (0,34 euros TTC la minute) ;

- par écrit à l'adresse suivante : SERVICE CONSOMMATEURS 99999 LA POSTE, de préférence à l'aide du formulaire de réclamation mis à disposition en point de contact postal ou à défaut sur papier libre ;

- auprès d'un point de contact postal, où les modalités de dépôt des réclamations seront explicitées et proposées.

Les réclamations sont gratuites et admises dans un délai de :

- un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois en France métropolitaine en intra et inter Département d'Outre Mer (DOM) ainsi que pour les échanges entre la France métropolitaine et les DOM et assimilés ;
- six mois pour les envois internationaux et à destination des Collectivités d'Outre Mer (COM), à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon, Saint Martin et Saint Barthélemy qui sont traités comme des DOM.

Le réclamant doit apporter la preuve, par tous moyens à sa disposition, de la date du dépôt ainsi que du montant de l'affranchissement.

Le dépôt d'une réclamation donne lieu à la délivrance d'un accusé de réception qui fait foi de la date de réclamation.

Tout réclamant qui souhaite un réexamen de son dossier à l'issue de sa réclamation initiale peut former un recours, dans les mêmes conditions que la réclamation initiale. Ce recours sera traité par les instances de recours mises en place par La Poste.

Enfin, le réclamant a la possibilité, si la réponse de La Poste ne le satisfait pas ou s'il n'a pas reçu de réponse deux mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir le Médiateur du groupe La Poste, soit directement soit par un intermédiaire (association de consommateurs, avocat, élu, autre médiateur...).

Il émet, dans un délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la saisine par ses services, un avis motivé valant recommandation entre les parties.

La saisine doit être adressée à l'adresse suivante :

Le Médiateur du groupe La Poste
44, boulevard de Vaugrain
CP 9420
75757 Paris CEDEX 15



LA POSTE

(1) Des informations sur les contenus interdits dans les envois postaux sont consultables sur le site Internet de l'UPU (<http://upu.int/>) (2) Toute consultation de site Internet est gratuite hors coût de connexion et de communication en fonction de l'opérateur choisi) ou sur demande en point de contact postal

(3) Sous dispositions particulières, se renseigner en point de contact postal